

## MAIRIE DE MEYRIEUX-TROUET

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MARS 2023

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le seize mars de l'an deux mille vingt-trois, sous la Présidence de M. DANTIN Jean-Jacques, Maire.

**Présents** : Mmes PERRAD-RICHARD Pyrène, LABEYE Annie, PERCEVEAUX Sandrine, MACHET Gisèle, Mrs DANTIN Jean-Jacques, NAVETTE Éric, FABAS Philippe, LATOUR Laurent, FORTIN Guillaume

**Absents excusés** : Mrs THIVILLON Aurélien, MONGOURDIN Lionel

**Absents** :

**Date de la convocation** : 09 mars 2023

**Secrétaire de séance** : LABEYE Annie

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame Annie LABEYE, 1ère Adjointe, présente le Compte Administratif dressé par le Maire pour l'exercice 2022 qui se résume comme suit :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	Recettes :	362 296.86 €
	Dépenses :	224 735.18 €
	<b>Soit un excédent de :</b>	<b>137 561.68 €</b>

<b>Section d'Investissement :</b>	Recettes :	553 875.77 €
	Dépenses :	157 734.57 €
	<b>Soit un excédent de :</b>	<b>396 141.20 €</b>

**Résultat de l'exercice : Excédent de 533 702.88 €**

**Reports 2021 :**

**Excédent de fonctionnement de 100 168.63 €**

**Déficit d'investissement de 212 330.98 €**

**Résultat de clôture 2022 : Excédent de fonctionnement de 237 730.31 €**

**Excédent d'investissement de 183 810.22 €**

**Résultat général de clôture : Excédent de 421 540.53 € (dont 2 797.23 € de reste à réaliser sur 2023)**

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le Compte Administratif 2022 et approuve le Compte de gestion 2022 de la Trésorerie.

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Affectation du résultat 2022 - Excédent de fonctionnement : **237 730.31 €**

L'assemblée, à l'unanimité :

➤ **DECIDE**, d'affecter **87 730.31 €** de l'excédent de fonctionnement, **en fonctionnement au compte 002** « résultat de fonctionnement reporté » et **150 000 € en investissement au compte 1068** « excédent de fonctionnement ».

## VOTE DES TAUX FISCAUX

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 9.48 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.42 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.63 %

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2022 qui pourrait se résumer comme suit :

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023**

Charges générales	186 230.31 €
Charges de personnel	89 800.00 €
Atténuation de produits	22 500.00 €
Virement à la section d'investissement	51 000.00 €
Autres charges de gestion courante	22 710.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>372 240.31 €</b>

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023**

Excédent antérieur reporté	82 730.31 €
Atténuation de charges	1 500.00 €
Produits des services	42 500.00 €
Impôts et taxes	62 000.00 €
Fiscalité locale	100 00.00 €
Dotations et participations	44 500.00 €
Autres produits de gestion courante	34 010.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>372 240.31 €</b>

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023**

Dépôt et cautionnement reçus	2 500.00 €
Place du village – Parking	252 958.80 €
Bâtiments publics – la cure : toit + volets	
- Appartement des clarines : toit	80 000.00 €
Cantine – four et frigo	8 000.00 €
Aire de jeux	15 000.00 €
Chapelle de Trouet	20 000.00 €
Voirie	25 000.00 €
Petits patrimoines	10 000.00 €
PLU	15 000.00 €
Ecole – Restes à réaliser agrandissement	2 797.23 €
- Mobilier	1 000.00 €
Informatique Mairie – photocopieur	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>435 256.03 €</b>

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023**

Bénéfice 2022	202 756.03 €
Virement de la section de fonctionnement	51 000.00 €
Dotations, fond divers et réserves	161 000.00 €
Dépôts et cautionnement	2 500.00 €
Ecole (part Verthemex)	18 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>435 256.03 €</b>

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Annie LABEYE, 1ère Adjointe, présente le Compte Administratif (budget assainissement) dressé par le Maire pour l'exercice 2022 qui se résume comme suit :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	Recettes :	14 006.37 €
	Dépenses :	12 726.02 €
	<b>Soit un excédent de :</b>	<b>1 280.35 €</b>

<b>Section d'Investissement :</b>	Recettes :	8 296.00 €
	Dépenses :	12 514.23 €
	<b>Soit un déficit de :</b>	<b>4 218.23 €</b>

**Résultat de l'exercice : Déficit de 2 937.88 €**

**Résultat de clôture 2021 :**

**Déficit de fonctionnement de 12 897.47 €**  
**Déficit d'investissement de 68 608.49 €**

**Résultat de clôture 2022 : Déficit de fonctionnement de 11 617.12 €**  
**Déficit d'investissement de 72 826.72 €**

**Résultat général de clôture : Déficit de 84 443.84 €**

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le Compte Administratif 2021 et approuve le Compte de gestion 2022 de la Trésorerie.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Affectation du résultat 2022 - Déficit de fonctionnement : **11 617.12 €**

L'assemblée, à l'unanimité :

➤ **DECIDE**, d'affecter 11 617.12 € de déficit de fonctionnement, **en fonctionnement au compte 002** « déficit de fonctionnement reporté ».

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2023 qui pourrait se résumer comme suit :

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023**

Déficit antérieur reporté	11 617.12 €
Charges générales	10.00 €
Atténuation de produits	500.00 €
Opération d'ordre entre sections	8 296.00 €
Charges financières	3 550.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 973.12 €</b>

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023**

Opération d'ordre entre sections	1 735.00 €
Prestation de services	22 238.12 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 973.12 €</b>

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023**

Déficit 2022 reporté	72 826.72 €
Opération d'ordre entre sections	1 735.00 €
Emprunts	11 250.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 811.72 €</b>

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023**

Opération d'ordre entre sections	8 296.00 €
Emprunts	77 515.72 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 811.72 €</b>

### **TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les nouveaux tarifs pour la redevance au service d'assainissement collectif à compter du 01/06/2023, applicable sur la facture 2024.

La part fixe reste inchangée : 25 € par an.

La part proportionnelle passe de 1.20 €/ m<sup>3</sup> à 1.30 €.

### **PLAN DE RELANCE CONTINUTE PEDAGOGIQUE – SOCLE NUMERIQUE – REFACTURATION A LA COMMUNE DE VERTHEMEX**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Meyrieux-Trouet a été porteuse du projet dans le cadre du plan de relance continuité pédagogique – socle numérique, pour le RPI de Meyrieux-Trouet et Verthemex.

Ce plan de relance a permis aux écoles de renouveler leurs ordinateurs et d'acquérir de nouvelles tablettes pour les élèves. Il convient à présent de refacturer sa part à la commune de Verthemex, après déduction des subventions reçues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de refacturer sa part à la commune de Verthemex, soit 1 059.69 €

### **AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CDG SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CRNACL**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant susvisé.

## SUPPRESSION CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Ce point est reporté compte tenu de la démission de l'agent sur ce poste.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Place du village** : validation du devis de la société 2B Paysage Concept
- **Location de la Cure** : Validation du loyer à 1000 € après rénovation.

La séance est levée à 23h00

Le Maire,  
M. Jean-Jacques DANTIN



La secrétaire de séance,  
Mme LABEYE Annie

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Labeys", positioned below the name of the secretary.